

Campagne 2024 des allocations doctorales établissement et 100% région
Relevé de décisions du Conseil d'Unité du CUREJ du 3 mars 2025

Pour rappel, la procédure d'attribution des contrats doctoraux est la suivante :

1. Dépôt des dossiers par les porteurs de projet (date limite 24 janvier 2025)
- 2. Classement des projets par l'unité de recherche (date limite 3 mars 2025)**
3. Évaluation des projets par des experts extérieurs
4. Évaluation des porteurs de projet par l'école doctorale
5. Validation du classement des projets par la Commission recherche de l'université,
6. Sélection des doctorants par les écoles doctorales – audition des candidats

Certains porteurs de projet étant aussi membres du Conseil d'unité, pour éviter tout conflit d'intérêt, le classement a été fait par un comité ad hoc représentatif des membres du Conseil d'unité. 5 dossiers ont été transmis au comité ad hoc. Tous ces dossiers étaient de grande qualité de sorte que le classement repose sur différents critères qui ne disqualifient pas pour autant les dossiers moins bien classés.

Au terme d'un débat de deux heures, très nourri et constructif, il a été décidé par vote à bulletins secrets le classement suivant :

1. Projet CVTEA : Création de valeurs et transmission de l'entreprise agricole : les enjeux d'une nécessaire « sociétalisation » de l'entreprise agricole

Porteur : Jean-Philippe Dom

Dossier déposé au titre des contrats établissement et région

2. Projet DFonMap : Les droits fondamentaux des majeurs protégés

Porteur : Amélie Dionisi-Peyrusse

Dossier déposé au titre des contrats établissement

3. Projet Av-MAT-droit : Les avantages matrimoniaux : étude de droit interne et de droit international privé

Porteur : Johanna Guillaumé

Dossier déposé au titre des contrats établissement

4. Projet CIDAF : La conciliation des intérêts en droit des affaires (aspects juridiques de la catégorisation des intérêts)

Porteur : Jean-Philippe Dom

Dossier déposé au titre des contrats établissement

5. Projet Handidroit : Handicap et droit pénal

Porteur : Johan Dechepy

Dossier déposé au titre des contrats établissement et région

Vote : Ce classement a fait l'objet d'un vote des membres du Conseil d'unité. Sur 17 votants, 11 votants se sont exprimés :

- 9 voix pour
- 1 voix contre
- 1 ne se prononce pas

➤ **Le classement est adopté**

Argumentaire justifiant le classement :

1. **Projet CVTEA** : Création de valeurs et transmission de l'entreprise agricole

Le projet envisage l'étude des mécanismes juridiques et fiscaux de création, de comptabilisation et de transmission de valeurs (économiques, sociales, environnementales) de l'entreprise agricole.

Le sujet est tout d'abord très porteur. Il comporte d'importants enjeux nationaux, mais aussi régionaux, relatifs à la nécessaire modernisation de la valorisation des entreprises agricoles dans la perspective notamment de leur transmission, à un moment où le nombre de départs en retraite des agriculteurs va s'intensifier.

L'originalité du projet réside dans son approche holistique incluant les outils juridiques existant mais aussi la réglementation s'appliquant aux entreprises agricoles, pour proposer une réflexion novatrice sur la place de ces entreprises dans la société.

Il s'inscrit par ailleurs tout à fait dans les thématiques prioritaires du CUREJ et de l'établissement, notamment par sa dimension de transition socio-environnementale.

Le projet est en outre très bien construit et motivé scientifiquement. La bibliographie, la méthodologie et le calendrier de la recherche sont tout à fait convaincants. Le projet présente aussi de manière détaillée et convaincante son inscription dans les axes de recherches de la Région Normandie.

2. **Projet DFonMap** : Les droits fondamentaux des majeurs protégés

Le projet concerne les majeurs protégés faisant l'objet de mesures de protection juridique (tutelle, curatelle...) en raison d'une altération de leurs facultés personnelles. Il envisage d'explorer les tensions entre la nécessité de protéger ces individus et le respect de leur autonomie et interroge les garanties dont peuvent bénéficier les majeurs protégés pour exercer pleinement leurs droits fondamentaux, comme le droit de vote, le droit au mariage, à la parentalité, ou encore à la vie privée et à l'accès aux soins.

Cette thématique, peu explorée en droit est d'une grande actualité à l'heure d'un vieillissement de la population. L'application effective de la réglementation pour garantir ces droits sera étudiée d'un point de vue national mais aussi international. Les perspectives de droit comparé sont particulièrement intéressantes.

Le projet de thèse présente les caractéristiques d'une recherche doctorale ambitieuse, d'ordre conceptuel, tout en présentant un lien étroit avec les problématiques actuelles notamment de responsabilité sociétale et de protection des personnes vulnérables.

Il s'inscrit par ailleurs tout à fait dans les thématiques prioritaires du CUREJ, en particulier les travaux développés dans le thème « Personnes » du CUREJ, animé par la porteuse de projet. Le projet est en outre très convaincant dans sa problématique, ses sources, ainsi que sa méthodologie, même si la méthodologie d'enquêtes de terrain mériterait d'être précisée.

3. **Projet Av-MAT-droit** : Les avantages matrimoniaux : étude de droit interne et de droit international privé

Le projet porte sur l'étude au plan interne comme international des avantages matrimoniaux, qui sont les avantages qu'un époux tire d'un contrat de mariage et qui viennent rompre l'égalité patrimoniale. Tel est le cas lorsque par exemple un couple se marie sous le régime de la communauté et l'époux apporte à la communauté un bien immobilier qui lui appartenait déjà avant le mariage.

Du point de vue interne, la question des avantages matrimoniaux est une question qui reste non résolue en l'absence de régime juridique propre. Du point de vue du droit international, la question est inédite.

La recherche a ainsi pour objet l'identification de la qualification et du régime sont donc à partir du droit interne et du droit comparé.

Le sujet proposé, s'inscrit à la fois dans les centres d'intérêt du législateur français (comme en témoigne la loi de mai 2024) et dans ceux du droit de l'Union européenne qui cherche à améliorer la circulation des individus au sein de l'espace judiciaire européen, à travers notamment le droit patrimonial de la famille.

Le sujet s'inscrit dans plusieurs thèmes privilégiés du laboratoire : le patrimoine ; le droit international privé ; le droit comparé.

Le projet, convaincant dans sa problématique, suscite toutefois des réserves, quant à son caractère novateur en droit interne, et quant à l'absence d'exposé de la méthodologie de droit comparé envisagée. Au surplus, le projet reste trop vague sur les actions de la culture scientifique et technique.

4. **Projet CIDAF** : La conciliation des intérêts en droit des affaires (aspects juridiques de la catégorisation des intérêts)

Ce projet envisage une étude approfondie de la notion d'intérêt en droit des affaires, à la croisée du droit privé, du droit économique et du contentieux constitutionnel. Il s'attache à la hiérarchisation des intérêts et en analysant l'impact de la segmentation de la réglementation d'une part et la nécessaire hiérarchisation des intérêts potentiellement en conflit.

Il s'inscrit ainsi dans une problématique tout à fait actuelle de la nécessaire intégration dans l'intérêt social des enjeux sociaux et environnementaux.

L'approche comparatiste est également tout à fait pertinente, notamment par la prise en compte du « balance of interests test » du droit américain ou encore du principe de proportionnalité du droit allemand. Il s'agit ainsi d'envisager les perspectives d'évolution du droit français en matière de compliance ou encore de RSE.

L'originalité de la recherche réside dans son ambition de proposer une relecture des concepts dans les différentes branches du droit des affaires pour en faire un outil d'analyse et de structuration des conflits économiques, susceptible de constituer un outil d'aide à la décision.

Le sujet s'inscrit dans plusieurs thèmes privilégiés du laboratoire : le thème « activités professionnelles » mais aussi les thèmes « patrimoine » et « transitions ».

Le projet est toutefois apparu un peu moins bien construit, ce qui explique son classement, malgré tout l'intérêt scientifique du sujet et de l'approche.

CONSEIL D'UNITE

5. Projet Handidroit : Handicap et droit pénal

Ce projet envisage de faire la lumière sur les limites actuelles du droit pénal et proposer de nouvelles perspectives pour protéger au mieux les droits et intérêts des personnes en situation de handicap. Dans un contexte où, depuis les années deux-mille, la prise en compte législative et politique du handicap s'est renforcée, il est remarquable que cette catégorie n'ait pas fait son entrée dans le droit pénal.

Le projet vise ainsi à éclairer les différents aspects de la notion de handicap, la protection ainsi que la prise en charge des personnes handicapées.

Si le sujet de la prise en compte de ces personnes vulnérables dans un contexte pénal est incontestablement très porteur et novateur, le projet a toutefois semblé très (trop large), en ce qu'il envisage de traiter non seulement la personne victime mais aussi la personne auteur. L'importation d'une catégorie (les personnes en situation de handicap), inconnue du droit pénal n'a pas totalement convaincu. En effet, passé l'intéressant constat selon lequel le handicap est inconnu du droit pénal, le projet ne démontre pas suffisamment en quoi une recherche doctorale est nécessaire sur le lien entre droit pénal et handicap. A titre d'exemple, le projet aurait pu expliquer en quoi les catégories du droit pénal (telle la vulnérabilité) sont insuffisantes à prendre en compte les spécificités des personnes en situation de handicap. Au surplus, d'un point de vue méthodologique, le projet propose une « analyse de la pratique », sans expliquer comment elle sera menée.